



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

AVIS PUBLIC – DÉROGATION MINEURE LOTS 6 534 771 ET 6 534 772 (0, RANG SAINT-ANDRÉ)

Est par la présente donnée que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle déposera une nouvelle demande de dérogation mineure lors de la séance extraordinaire du **15 décembre à 19 h 30**.

Nature et effets :

- Visant à subdiviser deux lots de 3 158,70 mètres carrés afin de créer quatre lots de 1 579,3 mètres carrés chacun à partir des lots 6 534 771 et 6 543 772.

CONSIDÉRANT que l'avis de tenue de consultation publique dans le bulletin municipal et sur Internet. (145.6, LAU)

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE lors de la séance extraordinaire qui sera tenue le 15 décembre 2025 à 19 h 30, le conseil municipal devra autoriser ou refuser la présente demande de dérogation mineure :

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à sleblanc@mun-sbdl.ca.

Donné à Saint-Bernard-de-Lacolle, ce troisième jour du mois de décembre 2025.

Stéphanie Leblanc

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Stéphanie Leblanc, à Saint-Bernard-de-Lacolle, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, *ci-haut*, en affichant une copie sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville à l'extérieur ainsi que sur le site Internet de la Municipalité, endroits désignés par le règlement 211.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce troisième jour du mois de décembre 2025.

Stéphanie Leblanc

Directrice générale et greffière-trésorière